

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2022D66

Le Conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 11 juillet 2022 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 33

ADELEE - AIRIAU - BARANGER - BARRETEAU - BODIN - BRIAUD - BUTEAU - CHAMPION - CLAUTOUR - COULON FEBVRE - CROCHET - DURAND-GAUVRIT - FLEURY - GUIDOUX - GUILLET - GUILLET - HERBERT - MORINEAU - MORNET - NÉAU - PASQUIER - PLISSONNEAU G - PLISSONNEAU S - PROUTEAU - RAGER - RENARD - ROCHAIS - ROIRAND - RONDEAU - ROUX - ROY - SEGUIN - URBANEK

Absents excusés : 12

BUFFETAUT - CHARRIER ENNAERT - FRAPPIER - GRÉAUD - GUERINEAU - HERMOUET D - HERMOUET M - JOLLY KUNG - ROTUREAU - TENAUD - TRAINEAU

Absents : 3

DURAND - GAS - VILMUS

Nombre de pouvoirs : 6

Objet : Adoption du règlement du jeu « Les Défis pour le Climat ».

Madame la Vice-Présidente expose :

La communauté de communes renouvelle, du 10 septembre au 7 octobre 2022, l'organisation d'un temps fort de sensibilisation sur le Plan Climat, appelé, comme l'année passée « les Rendez-vous pour le Climat ». Cette action correspond à la mise en œuvre des fiches action du Plan Climat n° 1.5.5 : Créer un évènement phare annuel ou biennuel Climat-air-énergie » et n° 3.4.3 : Inciter à la réduction de la consommation en eau des particuliers.

Cet évènement permettra de proposer différentes animations sur le territoire de la communauté de communes, ainsi qu'un nouveau jeu intitulé « les Défis pour le Climat ».

L'objectif de ce jeu est de sensibiliser le plus grand nombre aux écogestes et actions du quotidien que chacun peut faire pour participer à la protection de l'environnement, et en particulier pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Il doit permettre également de distribuer des kits économiseurs d'eau pour inciter à la réduction de la consommation en eau des particuliers.

La participation au tirage au sort pourra se faire de deux manières :

- Participer à une des animations organisées dans le cadre des rendez-vous pour le Climat (Carboniq, visite du château d'eau, Tous à vélo, cin'échange...), et compléter un bulletin de participation (papier),
- Relever au moins 3 défis parmi ceux proposés dans les différentes thématiques du plan Climat (Energie, mobilité, eau, déchets, biodiversité, alimentation), et compléter un formulaire précisant les défis relevés, avec attestation sur l'honneur (papier ou en ligne).

Les "éco-lots" du jeu sont en lien avec les thématiques du plan climat. Sont à gagner (cf. détail dans le projet de règlement en annexe) :

- Environ 220 kits économiseurs d'eau avec pommeau de douche d'une valeur de 15 € environ.
- Par thématique :
 - 5 lots « moyens » d'une valeur commerciale unitaire d'environ 20 €.
 - 1 « gros lot » d'une valeur commerciale unitaire d'environ 100 €.

Soit une valeur totale de lots de 4 500 € environ.

Les lots ont pour objectifs de donner envie de participer, y compris aux habitants moins sensibles, et de sensibiliser sur les ressources et outils existants pour améliorer son impact sur l'environnement. Ils seront remis lors d'une soirée de clôture le vendredi 7 octobre. Cette soirée sera animée par un court spectacle

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 085-200072882-20220712-2022D66-DE

d'improvisation sur la thématique des écogestes. Cette opération fait l'objet d'une demande de subvention de 1 500 € auprès du SyDEV, au titre de son dispositif d'aide à la sensibilisation à la transition énergétique.

Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le règlement du jeu « les Défis pour le climat » joint à la présente délibération.
- D'autoriser le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le douze juillet deux-mille-vingt-deux,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU



Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le : 18 juillet 2022

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.